



**LE COMITE SYNDICAL DU SIMAJE
DU PAYS DE LOURDES**

VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

SYNTHÈSE GÉNÉRALE

I - ADMINISTRATION GENERALE

1 - DÉCISIONS DU PRÉSIDENT ET DU BUREAU

Conformément aux articles L. 5211-1, L. 5211-10 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il convient de rendre compte au Comité syndical des décisions qui ont été prises par M. le Président et le Bureau, en application des délégations qui leur ont été données par le Comité syndical par délibération n°5 du 28 juillet 2020.

2 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SIMAJE 2022

En application de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Avant de le transmettre à chaque commune membre du SIMAJE, il convient que le Comité syndical reçoive communication du rapport d'activités 2022 du SIMAJE et prenne acte de son contenu.

(1 annexe)

II - SCOLAIRE PERI EXTRA SCOLAIRE

3 - OPÉRATION "DÉCOUVERTE SPORTS VACANCES" TOUSSAINT 2023

Il est proposé une opération « Découverte Sports Vacances » sur le site du Palais des Sports à Lourdes, à la demi-journée matin et/ou après midi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, pour un effectif maximum de 36 enfants de 9 à 13 ans durant les vacances de Toussaint, du 23 octobre au 3 novembre 2023.

Le tarif à la demi-journée est fixé à 3 euros.

4 - ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE TOUSSAINT 2023

Il est proposé d'ouvrir un accueil de loisirs pour les enfants âgés de 3 à 13 ans, sur le site du Lapacca à Lourdes, regroupant à la fois la maternelle du Lapacca et l'école élémentaire du Lapacca qui ont fusionné en école primaire, à la journée ainsi qu'à la demi-journée de 7h30 à 18h30 pour un effectif maximum de 190 enfants pour le Lapacca durant les vacances de Toussaint 2023, du 23 octobre au 3 novembre 2023.

Les tarifs proposés sont appliqués en fonction du quotient familial des familles :

Quotient familial	Par enfant et par jour	Par enfant et par 1/2 journée
-150	5,00 €	2,50 €
-300	6,40 €	3,20 €
-600	7,80 €	3,90 €
-900	9,20 €	4,60 €
-1200	10,60 €	5,30 €
-1500	12,00 €	6,00 €
-2000	13,40 €	6,70 €
+ 2000 et sans QF	14,80 €	7,40 €
Surcoût extérieur	+ 4,00 €	+ 2,00 €

L'encadrement sera assuré par le personnel déjà en poste.